

COMMISSION PARITAIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance du 25 mars 2013

Présents :

Pilar CALVO ALVAREZ (départ de séance et procuration à Robert SKIPPON), Grégoire ETRILLARD (départ de séance et procuration à Daniel MUGERIN), Pierre FRANÇOIS, Laure MARCUS (départ de séance et procuration à Taynja ABDEL BAGHY), Daniel MUGERIN, Frédéric PUIGSERVER (départ de séance et procuration à Taynja ABDEL BAGHY), Robert SKIPPON, Vincent TERRASSE (départ de séance et procuration à Daniel MUGERIN).

Jaïdat ALI DJAE (suppléante de Nicolas ROBIN), Taynja ABDEL BAGHY, Diana EL SAÏD FOU DA, Billie GOLDSTEIN, Augustin HARB, Frédéric LANGLOIS, Jan-Moritz MATTKE), Redwan REZZAK-MULERO (suppléant de SAINT MARTIN- départ de séance et procuration à Taynja ABDEL BAGHY).

Assistaient à la séance :

Francis VÉRILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Françoise MELONIO	doyenne du Collège universitaire,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission à la direction générale,
Pascale LECLERCQ	co-directrice de la scolarité,
Julien PALOMO	Responsable de la vie étudiante
Agnès CHAUVEAU	directrice exécutive de l'école de journalisme,
Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES	directeur exécutif du département d'économie,
Inge KERLKOH DEVIF	directrice de la formation continue,
Julie THINES	chargée de programmes à la direction de la formation continue.

*

* *

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Projet de création du master journalisme économique | p. 3 |
| II. | Projet de création du nouvel exécutive Master « Potentiel Afrique » | p. 6 |
| III. | Validation du relevé de décisions de la Commission de la vie étudiante du 18 mars 2013 | p. 11 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 25 février 2013. | p. 11 |
| V. | Échange d'informations sur des questions diverses. | p. 11 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 25 mars 2013

Taynja ABDEL BAGHY, présidente de la Commission paritaire, ouvre la séance à 18 h 16. Avant d'ouvrir la réunion, elle propose de procéder à un tour de table pour que chacun se présente.

Frédéric PUIGSERVER est président enseignant de la Commission paritaire.

Laure MARCUS est chargée d'enseignement.

Pierre FRANÇOIS est sociologue.

Daniel MUGERIN est enseignant en Droit constitutionnel.

Vincent TERRASSE est enseignant à l'École de la communication.

Maria Pilar CALVO ALVAREZ est enseignante en Espagnol.

Robert SKIPPON est enseignant en Anglais.

Françoise MELONIO est doyenne du Collège universitaire.

Redwan REZZAK-MULERO est étudiant en 2^e année du cursus philosophie et sciences sociales à Paris IV. Il est élu suppléant d'Anaïs de SAINT-MARTIN.

Diana EL SAÏD FOUDA est étudiante en 2^e année en double cursus avec Paris IV en Histoire.

Augustin HARB est étudiant en 1^{re} année.

Billie GOLDSTEIN est étudiante en 1^{re} année.

Jaïdat Ali DJAË est étudiante en 2^e année et suppléante de Nicolas ROBIN.

Jan Moritz MATTKE est étudiant en 2^e année à Sciences Po Nancy.

Frédérique LANGLOIS est étudiante en 2^e année.

Julie THINÈS est chargée de programmes à la Direction de la formation continue.

Inge KERKLOH-DEVIF est directrice de la Formation continue.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES est directeur exécutif du Département économie.

Agnès CHAUVEAU est directrice exécutive de l'École de journalisme de Sciences Po.

Jérémy WEYNANDS est chargé de mission à la Direction générale.

Nicolas PEJOUT est directeur de la vie universitaire.

Francis VÉRILLAUD est directeur adjoint en charge du développement international.

Pascale LECLERQ est co-directrice de la scolarité.

Taynja ABDEL BAGHY propose de poursuivre ce tour de table afin de connaître les disponibilités de chacun pour la prochaine séance de la Commission paritaire programmée le 25 avril.

I. PROJET DE CREATION DU MASTER « JOURNALISME ECONOMIQUE »

Agnès CHAUVEAU annonce que c'est un nouveau programme porté à la fois par l'Ecole de journalisme et par le Département d'économie de Sciences Po. Cela correspond à une inflexion que l'école de journalisme veut donner à ses programmes. L'objectif de ce master est de répondre à une demande du secteur des médias, actuellement en crise structurelle et conjoncturelle. Il y a aujourd'hui une demande de recrutement de journalistes spécialisés en économie. Tel est le sens de ce master. Ce dernier offrirait la meilleure formation en micro et macro-économie. Les cours de journalisme se feront dans tous les médias. Les langues d'enseignement seront l'anglais et le français. Un projet de maquette pédagogique sera joint à ce programme. À l'issue de ces deux années de formation, les étudiants obtiendront le diplôme de journalisme économique.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES ajoute que des enseignements de gestion seront apportés. L'idée est d'avoir une approche de gestion privée autant que publique. L'objectif est d'atteindre un rythme de 15 étudiants par année. Ces derniers devront avoir à la fois des compétences fortes en français et en anglais. Ce master sera ouvert à tous les étudiants du collège universitaire. Le recrutement se fera de manière classique, à la lumière du recrutement opéré par l'école de journalisme. Ce master serait dirigé conjointement avec le master « International affairs ».

Par ailleurs, concernant le calendrier, il est proposé de créer ce master immédiatement avec ouverture pour septembre 2013. Enfin, sur les éléments budgétaires, ce programme permettrait d'étendre l'école de journalisme avec besoin d'une salle supplémentaire.

Diana EL SAÏD FOU DA estime que ce master est une bonne initiative, car il permettra d'ouvrir un peu plus les portes de l'école de journalisme. Cependant, par rapport aux étudiants du collège universitaire, elle demande si tous les étudiants seront sur un pied d'égalité au niveau du recrutement. Par ailleurs, elle souhaiterait quelques précisions sur les modalités d'admission.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond que le master ne sera pas constitué d'un enseignement économique fondamental. Ceci signifie qu'une licence en mathématique ne sera pas un atout véritable. Les profils privilégiés seraient plutôt des profils de gestion, communication et journalisme.

Daniel MUGERIN demande comment sont identifiés les besoins en recrutement dans ce domaine. De plus, il souhaite connaître les raisons ayant amené à privilégier la langue anglaise uniquement pour les cours d'économie. Par ailleurs, il demande ce qu'inclura le cours de « culture numérique » et s'il comprendra des enseignements en droit des NTIC. De même, il souhaite avoir des précisions sur ce que recouvrent les critères de reconnaissance des formations par la profession des journalistes professionnels. Il demande également ce que signifie l'intégration d'articles journalistiques dans les dossiers de candidature des étudiants. Enfin, il aimerait savoir si le Comité scientifique du programme a déjà été formé.

Vincent TERRASSE rejoint également la question posée sur le choix de la langue anglaise.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond à l'ensemble de ces questions. Tout d'abord, sur les langues, le Département d'économie est aujourd'hui composé de 6 masters dont 5 sont dispensés en anglais. Cela a joué sur le choix de la langue anglaise pour les enseignements d'économie. Les enseignements de journalisme seront dispensés en anglais et en français.

Agnès CHAUVEAU indique que de nombreuses sources en matière de journalisme économique sont en langue anglaise. Ainsi, cela justifie que les enseignements utilisent la langue anglaise.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES rajoute que cela permettra aux étudiants d'ouvrir leurs opportunités de carrière, notamment à l'étranger, et leurs niveaux de rémunération.

Grégoire ÉTRILLARD estime que, si les sources sont souvent en anglais, elles ne le sont pas exclusivement. Il faut donc que les étudiants soient en capacité de comprendre un compte de résultat et un bilan en français.

Agnès CHAUVEAU note cette remarque. La question du vocabulaire sera bien sûr très importante.

Jaïdat ALI DJAË souhaiterait avoir quelques précisions sur les profils des étudiants. Elle demande si les notes en micro et macro-économie obtenues en 1re année du Collège universitaire seront prises en compte dans le processus de recrutement. Par ailleurs, sur la composition du jury, elle demande si les professeurs en seront membres.

Diana EL SAÏD FOUDA revient sur la maquette pédagogique. La 1re année donne plus d'importance à l'économie, alors que le dernier trimestre est pleinement consacré au journalisme. Elle demande si cela ne portera pas préjudice aux étudiants au moment où ils chercheront leurs emplois.

Jan Moritz MATTKE demande si, dans le cadre des cours proposés, les étudiants auront la possibilité de pouvoir réfléchir à l'éthique journalistique.

Agnès CHAUVEAU précise que ce point sera bien sûr pris en compte.

Frédérique LANGLOIS revient sur la maquette pédagogique et la question de l'équilibre entre les cours de journalisme et d'économie. Par ailleurs, sur la sélectivité, elle aimerait connaître les prérequis pour les élèves du Collège universitaire.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond qu'il n'y a pas de moyenne minimale quantifiée. Tout dépend du niveau de candidature globale, d'une année sur l'autre. Il convient de garder à l'esprit que la création de ce programme se fait avant tout dans le cadre d'un recrutement au sein du Collège universitaire de Sciences Po.

Agnès CHAUVEAU rajoute que la motivation est un élément important. Il est conseillé aux étudiants de 1re année de multiplier les expériences, de rencontrer des journalistes, de créer un blog, etc.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES revient sur le fait qu'un élève qui justifie d'un niveau 4 en anglais peut recevoir un certificat qui le fait passer au master auquel il candidate. Il rappelle également qu'un élève qui a un niveau moyen en anglais, mais qui maîtrise d'autres langues peut demander une « dérogation » pour obtenir ce certificat. Sur le déséquilibre entre les cours d'économie et de journalisme, il observe que le semestre 4 sert, dans tous les masters du Département d'économie, à des stages de pré-emploi. Il n'y a donc pas de cours. En outre, sur ce type de master, l'économie peut apparaître comme la formation théorique alors que le journalisme pourrait apparaître comme la partie pratique. Il est donc pertinent que la partie pratique finisse le cursus.

Agnès CHAUVEAU rejoint ce propos. Mais elle estime qu'il n'est pas forcément nécessaire de dissocier journalisme et économie.

Vincent TERRASSE demande si un Comité scientifique sera bien constitué.

Agnès CHAUVEAU répond qu'il est en cours de constitution. Un certain nombre de journalistes spécialisés en économie ont déjà été approchés. L'objectif est d'être au plus près des acteurs du métier.

Daniel MUGERIN souhaiterait savoir de quelle manière l'ensemble des écoles d'économie sera représenté.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES dit que cela doit encore être précisé.

Grégoire ETRILLARD se demande pour les intervenants extérieurs comment ils seront structurés, s'il n'y aura pas de doublons.

Pierre FRANÇOIS salue le principe de construire un master à vocation professionnalisante, mais regrette le périmètre disciplinaire qui a été adopté. Être journaliste économique ne se limite pas simplement aux sphères du journalisme et de l'économie. Par ailleurs, il souhaiterait savoir ce qu'est une procédure classique d'entrée dans le Département d'économie ou de l'École de journalisme et ce que recouvre l'épreuve d'admissibilité.

Laure MARCUS complète le propos en estimant que le périmètre choisi est une première étape. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir comment le numerus clausus est décidé et si, par la profession, des perspectives d'emploi en dehors du marché français sont prévues.

Frédéric PUIGSERVER revient sur la politique de création de ce cursus comme un nouveau master. Il souhaiterait connaître les motivations ayant guidé ce choix, plutôt que de créer par exemple des filières au sein de masters existants.

Agnès CHAUVEAU rappelle que le processus de création de ce master a été long et difficile, car cette profession ne souhaite pas aujourd'hui que de nouveaux acteurs apparaissent tous les jours. C'est la raison pour laquelle un numerus clausus a été décidé. Des comptes doivent être rendus à la profession tous les 3 mois. À titre d'exemple, s'il n'y a pas un cours dispensé sur l'éthique et la déontologie journalistique, alors le master ne pourrait être reconnu par la profession. De même, s'il n'y a pas 12 semaines de stage prévues par an, alors le master ne pourra pas non plus être reconnu. En outre, elle précise qu'il y a une vraie demande de la part de la profession pour ce type de formation.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES revient sur la décision de création du master. Le parti-pris du département économie a été de créer un master en tant que tel plutôt qu'une filière à l'intérieur d'un master. L'objectif est d'avoir plus de masters avec des identités très fortes par programme. C'est également plus lisible pour les futurs employeurs.

Pierre FRANÇOIS estime que cette question est cruciale. Le problème est que la stratégie n'est pas encore arrêtée.

Vincent TERRASSE rejoint ce propos estimant qu'il est nécessaire de bien définir la stratégie en amont.

Francis VÉRILLAUD précise que la création de ce master a été discutée avec l'ensemble des doyens des différentes écoles.

Pierre FRANÇOIS considère que le problème de l'architecture générale de l'offre d'enseignement en 2^e cycle est l'une des questions centrales pour la future direction. Il s'inquiète alors de se lancer « tête baissée » dans la création d'un master très spécifique sans une stratégie claire en amont.

Françoise MELONIO demande si l'une des réponses possibles pourrait être que toute formation nouvelle devra faire l'objet d'une évaluation au bout de 2 ou 3 ans afin de voir comment cela s'articule dans l'ensemble.

Taynja ABDEL BAGHY considère que l'initiative de soumettre ces évaluations au contrôle de la Commission paritaire qui pourrait en prendre connaissance est intéressante.

Frédéric PUIGSERVER souscrit à cette proposition. Cependant, l'évaluation doit avant tout être une évaluation préalable. Or il manque encore certains éléments de cartographie de l'existant et des éléments de description des filières existantes au sein des différents masters. De même il manque encore une stratégie clairement définie. Par ailleurs, à titre personnel, il est plutôt rassuré par l'opportunité de créer ce master et de ce qu'il pourra apporter, même si des interrogations subsistent.

Grégoire ÉTRILLARD rejoint ces propos.

Vincent TERRASSE regrette que cela ne s'inscrive pas aujourd'hui dans un projet d'ensemble sur ce qu'est la politique des masters à Sciences Po, ce qu'est l'image de marque Sciences Po à l'extérieur ou sur le type de formations qu'il faut dispenser. Cela doit s'inscrire dans une vision à long terme.

Agnès CHAUVEAU réfute ce propos. Ce master s'intègre dans le cadre d'une vision à moyen terme qui correspond à la situation du marché de l'emploi. Elle estime que la création de ce programme à l'intérieur de Sciences Po est une vraie chance par rapport à d'autres écoles de journalisme. Il faut donc affirmer une identité claire en ce sens.

Redwan REZZAK-MULERO considère qu'il y a un déficit d'information vis-à-vis d'un projet à long terme. Plus largement, certaines inquiétudes ont été formulées sur les choix académiques faits, sur le pluralisme du Conseil qui pilotera ce projet. Cela doit être pris en compte. C'est la raison pour laquelle, au nom des élus de l'UNEF, il préfère s'abstenir sur la pertinence de ce projet au niveau de sa temporalité et des critères de sélection.

Robert SKIPPON demande si une grande institution universitaire comme Sciences Po doit formuler des programmes compte tenu de l'état actuel du marché du travail.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES considère que c'est justement parce que le marché du travail est morose qu'il faut faire évoluer les programmes en conséquence.

Taynja ABDEL BAGHY propose de procéder au vote sur la pertinence de la création de ce master de journalisme économique : 10 abstentions sont prononcées, 6 votes pour, 0 vote contre.

Le projet est donc adopté.

II. PROJET DE CREATION DU NOUVEL EXECUTIVE MASTER « POTENTIEL AFRIQUE »

Inge KERKLOH DEVIF précise que la formation continue de Sciences Po fait partie de ses 4 missions dévolues par décret. Elle s'inscrit dans cette idée de la formation tout au long de la vie. Elle répond aujourd'hui à la vision développée par Richard DESCOINGS de favoriser l'ouverture à l'international, notamment en direction du continent africain. Ce projet de création s'inscrit dans cet objectif d'internationalisation. La formation de cet Executive Master vient de ce qui est constaté sur le terrain. Michel ROCARD sera le président d'honneur de ce futur master. Il avait notamment affirmé que « c'est la qualification des hommes et des femmes qui peut déclencher le développement ». Par ailleurs, un certificat pour la préfiguration du programme a été fait pendant 2 ans. Il fut décidé aujourd'hui de renforcer ce certificat par une formation diplômante. En outre, la formation continue a quelques particularités : c'est une activité marchande, c'est-à-dire qu'elle s'autofinance. Elle est dans un environnement concurrentiel très important. Elle s'inscrit dans une réponse de besoin et d'anticipation de besoins futurs. Elle a une pédagogie particulière puisqu'elle s'adresse à des adultes. Enfin, ce programme est conçu dans un grand sens de transversalité avec des centres de recherches, avec la DAIE et avec la Direction de la stratégie du développement.

Julie THINÈS poursuit le propos. Sur la maquette pédagogique, une analyse des besoins a été faite. Il est important d'insister sur l'analyse des politiques publiques avec une visée opérationnelle forte liée à une gestion de projet. C'est le cœur du projet. L'objectif est de rapprocher le public du privé et d'insister sur l'analyse des politiques publiques en Afrique, sur les méthodes et outils de pilotage des projets, d'aider les participants à concevoir eux-mêmes des projets, de développer leurs compétences en management, en négociation. Enfin, Sciences Po souhaitait que ce programme serve à créer un réseau de haut potentiel africain avec de nouveaux dirigeants en responsabilité.

Le format se divise en 4 sessions sur 5 mois. Les Executive Masters ont lieu une fois par mois. Par ailleurs, il est souhaité qu'entre chaque session les participants puissent avoir un retour au sein de leurs activités et qu'ils appliquent dans leur activité quotidienne ce qu'ils apprennent pendant leur formation. Le programme est composé de 12 modules, à travers de l'analyse stratégique des organisations, des éléments sur la stratégie et les politiques publiques, des dynamiques économiques, de la gouvernance

publique/privée, de l'évaluation des politiques publiques, de la gestion de projet relative à la performance, du dialogue public-privé, du management et de la communication. Cette dernière doit servir à leur donner l'ensemble des outils nécessaires à la prise de parole en public. Cet enseignement doit donc les aider à se « faire entendre » dans les négociations au sein des instances internationales. Enfin, un module sera consacré aux financements de projets. À cela s'ajoutent quelques focus (les ateliers master class) sur des sujets d'approfondissements, d'actualité. Tous ces modules s'accompagnent d'un mémoire professionnel que les participants devront réaliser. Il leur sera demandé de travailler à la mise en œuvre de leurs projets, de leurs idées. Ils bénéficieront de l'appui d'un tuteur pour les aider à formaliser leurs arguments, leurs synthèses. Ce mémoire est une condition d'obtention du diplôme, et fera l'objet d'une soutenance face à un jury.

Le public visé est principalement celui des cadres africains du secteur public ou parapublic, ou du secteur privé travaillant en collaboration avec le secteur public. La mixité public-privé est un élément fondamental de ce programme.

En outre, les conditions d'admissibilité sont les mêmes que pour les autres executives masters. Il y a un dossier par candidature avec CV. Plusieurs questions sur le parcours professionnel et les motivations seront posées. De plus, il faudra avoir un justificatif de diplôme, une lettre de motivation, un niveau minimal de formation de 4 années d'études supérieures. Puis un entretien physique ou téléphonique est organisé. En ce qui concerne l'équipe pédagogique, elle est très diverse (praticiens, enseignants, etc.). Enfin, sur les questions budgétaires, cet Executive Master est le moins cher de ceux existants, du fait notamment de son positionnement.

En conclusion, elle estime que ce programme s'appuie véritablement sur les forces de Sciences Po (enseignement, recherche, etc.). La mixité public-privé est une vraie particularité de cet executive master, dans le cadre de forts enjeux d'avenir pour le continent africain.

Redwan REZZAK-MULERO souhaiterait savoir si cette formation certifiante avait déjà été présentée en Commission paritaire.

Inge KERKLOH DEVIF précise que les formations certifiantes ne sont pas présentées à la Commission. Seules les formations diplômantes le sont.

Redwan REZZAK-MULERO s'interroge sur l'absence d'un bilan fait sur cette formation, alors qu'elle existait auparavant. Par ailleurs, il s'inquiète du fait que la formation présentée ici soit déjà inscrite sur le site de Sciences Po. Enfin, il demande si cette formation avait été présentée sous sa forme « diplômante » à la réunion d'information du 21 mars.

Inge KERKLOH DEVIF répond que le bilan était très positif ce qui a amené à renforcer cette formation. Pour information, toutes les formations font l'objet d'évaluation. De plus, elle rappelle que le marché est très concurrentiel, c'est la raison pour laquelle l'aspect communication se fait de manière plus autonome. Cependant, sur l'inscription sur le site, elle explique qu'il est toujours précisé que la formation est en cours de création.

Frédéric PUIGSERVER souhaite se faire l'écho d'un certain nombre de préoccupations. Il regrette d'avoir l'impression d'arriver « après la bataille » et d'être mis devant le fait accompli. À cet égard, il ne croit pas que la Commission paritaire soit un préalable à toute innovation pédagogique. Il est donc favorable à ce que l'administration de Sciences Po prenne les devants. Cependant, il convient à un moment de respecter le cadre réglementaire, dont la Commission paritaire en est un élément.

Taynja ABDEL BAGHY se joint à ces remarques et regrette que les décisions n'aient pas été prises en concertation avec les étudiants et les membres de la communauté de Sciences Po.

Inge KERKLOH DEVIF souligne que le programme a été conçu en concertation permanente. C'est une grande première cependant de le présenter dans ce cadre. D'ailleurs, elle souhaiterait que les échanges avec la Commission paritaire sur les programmes deviennent réguliers. Sur le calendrier interne, d'autres

sujets d'actualité ont pu apparaître prioritaires dans les différentes réunions et comités de direction qui se sont tenus jusqu'alors.

Vincent TERRASSE s'interroge sur le fait que l'ordre du jour très chargé aujourd'hui.

Nicolas PEJOUT réfute ce propos, informant que c'est l'un des ordres du jour les plus légers qu'il a connus jusqu'à présent.

Jan Moritz MATTKE demande une confirmation sur le fait que ce programme a pour objet d'éduquer les élites africaines de demain pour favoriser les futurs projets de développement. Dans le projet, il note qu'il est inscrit que la corruption est un fléau endémique en Afrique. Il se demande, dans ce cadre, si 1h30 de cours sur la bonne gouvernance est suffisant pour préparer le développement économique et politique en Afrique.

Julie THINÈS répond que c'est une formation professionnelle, c'est-à-dire que les participants ont déjà de l'expérience. De nombreux audits ont été faits pour établir l'état des lieux dans plusieurs pays africains. L'objectif de ces cours n'est pas de donner des leçons, mais de favoriser un retour d'expériences partagé par tous.

Inge KERKLOH DEVIF rajoute que la pédagogie de ce programme est un peu différente. Les participants bénéficient de cette formation pour la rendre « pratique » dans leurs activités professionnelles quotidiennes.

Taynja ABDEL BAGHY considère que ce mémoire est un aspect important. Cependant, elle ne s'étonne pas que la bonne gouvernance, la corruption ou tout autre sujet actuellement d'importance sur le continent africain soient pris en compte. Elle demande s'il y aurait possibilité d'avoir plus de cours qui impliquent les étudiants à réfléchir et à mener des travaux de recherche sur leurs zones d'origine.

Julie THINÈS confirme que l'objet de ce programme est de donner matière à réfléchir. Tel est le sens du module sur le dialogue public-privé par exemple.

Inge KERKLOH DEVIF rajoute qu'ils ont la possibilité d'approfondir leurs travaux de recherche, en bénéficiant des outils mis à disposition à Sciences Po. Pour information, l'accès à la bibliothèque peut se faire à distance également.

Augustin HARB revient sur le volume horaire. Il regrette que certains thèmes soient traités en quelques heures simplement et s'interroge sur la pertinence d'un tel choix.

Inge KERKLOH DEVIF explique que ce n'est pas une formation initiale. Ce sont des personnes qui ont déjà eu ce type de formation. Ils ne viennent donc pas chercher la formation fondamentale de la totalité du sujet, mais viennent chercher l'actualisation du savoir.

Francis VÉRILLAUD insiste sur le fait que c'est la première fois qu'un tel programme est présenté au sein de la Commission paritaire. De plus, il rappelle que le calendrier interne ait été un peu agité cette année. Par ailleurs, il indique la nature très spécifique de ce programme. En Afrique, il y a des besoins en formation continue. C'est la raison pour laquelle Sciences Po a mis en œuvre cette initiative. En outre, il reconnaît qu'une formation de ce type existait déjà au sein de l'Institution, mais elle était différente, car non diplômante. Il se demande cependant quel est le vivier de personnes qui pourraient être intéressées par ce programme.

Il informe qu'une visite a eu lieu au Sénégal pour « tester » auprès des autorités l'enthousiasme et l'intérêt des organismes à financer ce programme.

Taynja ABDEL BAGHY salue également l'initiative de ce programme. Cependant, sur la forme, il subsiste un certain malaise au sein des élus. S'il y avait une information complémentaire, il eut été utile de la communiquer.

Daniel MUGERIN rejoint ces propos.

Taynja ABDEL BAGHY regrette de ne pas avoir eu d'informations sur cette visite au Sénégal.

Francis VÉRILLAUD informe que cette visite a fait l'objet de rencontres dans des lycées, dans le cadre du programme Europe-Afrique. Il y a eu des rencontres à la mairie avec la Présidence de l'Assemblée nationale du Sénégal, avec des entreprises. Cela a permis d'inscrire dans la réalité le bienfait de ce programme.

Inge KERKLOH DEVIF rajoute que ces échanges ont permis de définir la pertinence de ce programme. Cette visite a fait l'objet d'un enthousiasme fort, notamment de la part de la Présidence sénégalaise.

Daniel MUGERIN se demande pour quelle raison l'Afrique francophone a été privilégiée. Car ce sont surtout les pays anglophones qui sont en pointe dans le développement. Il se demande alors si Sciences Po n'aurait pas intérêt à s'orienter vers ces pays.

Julien THINÈS répond qu'il a été choisi de privilégier l'Afrique francophone, car Sciences Po bénéficiait déjà d'une certaine reconnaissance. Après, si les résultats sont probants, rien n'empêche de le décliner vers d'autres pays.

Augustin HARB revient sur les frais d'inscription. Ces derniers s'élèvent à 15 750 euros nets avec hébergement et 12 915 euros nets sans hébergement, soit un différentiel de 2835 euros. Il se demande pour quelle raison la différence entre les deux tarifs est si importante.

Taynja ABDEL BAGHY comprend qu'il est nécessaire d'avoir une certaine concordance entre les documents communiqués par Sciences Po lorsqu'il s'agit d'étudiants de la formation initiale.

Inge KERKLOH DEVIF considère que la situation n'est pas comparable. Il ne s'agit pas d'un montant mensuel de loyer. Ces personnes sont en effet hébergées à l'hôtel car c'est la seule solution possible au vu de la durée relativement courte de leurs séjours à Paris.

Taynja ABDEL BAGHY demande si plusieurs types d'hébergements sont prévus, adaptés à des budgets divers.

Inge KERKLOH DEVIF indique qu'il n'y a aucune obligation que ces personnes passent par Sciences Po pour trouver leur logement. C'est juste un moyen de faciliter l'hébergement s'ils le souhaitent.

Julie THINÈS précise que Sciences Po a un accord avec l'entreprise Citadines.

Augustin HARB voit que l'option d'accompagnement individualisé de 12 heures coûte 5600 euros nets. Il se demande pour quelle raison cela coûte si cher.

Taynja ABDEL BAGHY précise cette question, demandant quel type de population africaine peut avoir accès à ces formations compte tenu du niveau élevé du tarif. Lorsqu'il s'agit de collectivités locales, les budgets sont très serrés et ne peuvent pas forcément prendre en charge ce type de formation.

Inge KERKLOH DEVIF estime qu'il faut le voir dans le cadre de la formation continue. Ainsi, les entreprises ont l'habitude de gérer ce type de montant. Pour information, elle précise qu'une formation de 1 an à l'INSEAD coûte 120 000 euros à l'année. De même, un Executive Master à HEC coûte plus de 80 000 euros à l'année. Le marché est global, et donc Sciences Po calque ces tarifs sur ce qui se pratique à l'extérieur. Pour les cadres dirigeants, ces tarifs ne sont donc pas improbables.

Julie THINÈS indique que le CEIDS en Chine propose un programme pour des cadres africains. Les 6 jours de cours sont à 11 500 dollars. La catégorie des participants est des dirigeants.

Inge KERKLOH DEVIF rajoute que la stratégie de la formation continue de Sciences Po est d'avoir un tarif permettant l'autofinancement de sa mission. Les tarifs sont donc relativement raisonnables.

Augustin HARB rappelle que dans le dossier, il est noté que des financements individuels sont possibles. Ainsi, la formation coûterait 24 000 euros. Ceci réduit la portée de ceux qui pourraient participer à cette formation. Par ailleurs, à propos du financement par mécénat, il souhaiterait avoir plus de précisions.

Inge KERKLOH DEVIF rappelle que la population concernée par cette formation est des cadres dirigeants ayant plusieurs années d'expérience. Ils sont donc généralement en capacité de s'assurer le financement d'une telle formation. Concernant les bourses, il est prévu d'avoir une démarche avec la direction de la stratégie et du développement pour avoir des bailleurs de fonds (Banque africaine de développement par exemple).

Francis VÉRILLAUD précise que la Banque mondiale peut également financer ce type de projet, ce programme étant comparativement très peu cher. Cet effort de formation sera bénéfique, in fine, pour les pays dans lesquels travaillent les participants.

Diana EL SAÏD FOU DA estime que, bien que le projet montre la volonté de s'ouvrir vers le continent africain, il y a plusieurs problèmes à soulever : les carences au niveau de la maquette pédagogique sur les questions politiques ou de gouvernance et les tarifs.

Inge KERKLOH DEVIF estime qu'un vrai effort a été fait par Sciences Po pour faire comprendre le caractère particulier de la formation continue. Elle propose de présenter au besoin l'univers de la formation continue dans une prochaine Commission paritaire. Enfin, cet enseignement s'autofinance entièrement. Il n'y a pas de subventions d'État.

Nicolas PEJOUT indique que le vote ayant eu lieu sur le master précédent a récolté 6 votes pour, 10 abstentions, 0 contre. Ce vote semblait s'expliquer par l'absence de cadrage stratégique général préalable sur l'offre de formations. Il comprend que la plupart des élus étudiants voteront, cette fois-ci, contre ce projet de master, ce qu'il trouve difficilement compréhensible par rapport à la position indiquée sur le projet de master précédent

Taynja ABDEL BAGHY estime que sur ce programme il y a une certaine inquiétude.

Inge KERKLOH DEVIF se demande si cette inquiétude ne vient pas d'un manque de compréhension du milieu dans lequel cette formation s'inscrit. Cet univers a des règles particulières. Aujourd'hui, elle regretterait véritablement si Sciences Po ne parvenait pas à prendre une place sur ce marché. Pour information, la formation continue existe à Sciences Po depuis 40 ans. Plus de 7000 cadres dirigeants ont été formés par an.

Vincent TERRASSE rejoint ce propos. Il estime que le cadrage est clair aujourd'hui. Il faut donc l'adopter sans attendre.

Taynja ABDEL BAGHY propose éventuellement de reporter ce vote afin d'apporter plus d'éléments de compréhension.

Diana EL SAÏD FOU DA regrette que le fait de ne pas avoir apporté suffisamment d'éléments de compréhension sur l'univers de la formation continue mette les élus dans une position délicate aujourd'hui. De plus, le fait de présenter ce projet 4 mois avant sa date de lancement est quelque peu critiquable.

Inge KERKLOH DEVIF indique que la rentrée se fait en octobre. De plus, les éléments de bilan demandés pourront être apportés rapidement. Enfin, elle propose à nouveau d'expliquer un peu plus cet univers de la formation continue.

Daniel MUGERIN propose de procéder au vote maintenant plutôt que de le reporter.

Taynja ABDEL BAGHY procède au vote. M. PUIGSERVER lui a donné procuration. Pilar CARLO ALVAREZ donne procuration à M. SKIPPON. M. ETRILLARD donne procuration à Daniel MUGERIN. Redwan REZZAK-MULERO donne procuration à Taynja ABDEL BAGHY.

Le vote se déroule comme suit : 8 voix pour, 7 voix contre, 1 absent.

III. ADOPTION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA SEANCE DU 18 MARS 2013

Nicolas PEJOUT indique que 4 élus de la Commission paritaire y participent.

Diana EL SAÏD FOUDA demande si les « étudiants pour le Parlement », avec la réalisation des journées parlementaires étudiantes, est une nouvelle association.

Nicolas PEJOUT répond que non. Elle n'est pas reconnue, mais peut exercer à Sciences Po.

Le relevé de décision est adopté à l'unanimité.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 25 FEVRIER 2013

Frédérique LANGLOIS précise que Frédéric PUIGSERVER avait promis d'inscrire à l'ordre du jour la question du vote électronique, ce qui n'a pas été fait.

V. QUESTIONS DIVERSES

Robert SKIPPON indique qu'il a été question de modifier la Charte de l'égalité à Sciences Po. Il demande si cela pourrait être débattu ici.

Taynja ABDEL BAGHY préfère que cette question soit débattue lors de la prochaine Commission paritaire. Elle incite les élus à se rapprocher du mouvement de rédaction des Chartes.

Robert SKIPPON informe par ailleurs qu'il a distribué une lettre aux membres de la Commission paritaire indiquant que les tarifs de correction des copies par les professeurs de langue étaient réduits de 60 %. Il trouve cela scandaleux, car aucune information préalable n'avait été donnée.

Daniel MUGERIN trouve également cela choquant que cela ait été décidé sans information préalable.

Nicolas PEJOUT répond qu'il faut laisser le temps à la personne concernée de répondre au courrier. De plus, il rappelle que dans la liste des groupes de travail qui a été votée, il y en a un sur les langues.

Robert SKIPPON demande qui peut assister à la réunion dédiée sur ce groupe de travail sur les langues.

Julien PALOMO répond que ce sont les élus du Conseil de direction, de la Commission paritaire, du Conseil scientifique le cas échéant, la direction concernée à Sciences Po et la Direction de la vie universitaire.

Billie GOLDSTEIN fait une remarque. Aujourd'hui et demain, les étudiants de 1^{re} année décident de leurs choix d'approfondissements pour la 2^e année. Or, aucune information n'avait été divulguée au moment opportun.

Nicolas PEJOUT indique que cela sera pris en compte.

En l'absence d'autres questions diverses, Taynja ABDEL BAGHY remercie l'ensemble des élus et lève la séance à 21h18.
